

Braccio, Nadia

De: Chris G. Trudel [cgtrudel@videotron.ca]
Envoyé: 3 mars 2014 12:06
À: Greffe
Cc: Christiane G. Trudel
Objet: À verser au dossier R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)

À l'attention de la Régie de l'énergie,

Je demande par la présente que les phases 2 et 3 du déploiement des compteurs (couvrant le reste du Québec), ne soient PAS approuvées tant que des études d'impacts fiables et **indépendantes** n'auront pas démontré, hors de tout doute, que la technologie de relève sans fil choisie ne pose absolument aucun danger pour la santé humaine.

À mon retour de vacances en novembre dernier, j'ai commencé à avoir des étourdissements au lever le matin et pendant la journée, chose qui ne m'était jamais arrivée auparavant sauf en temps de canicules l'été. Je me disais que c'était la transition entre un climat tropical et notre hiver, mais ces étourdissements persistaient jusqu'à ce que je me rende compte qu'HQ avait installé, durant mon absence, 3 routeurs et une antenne à l'extrémité de notre stationnement communautaire, ainsi que les compteurs intelligents chez nos voisins et dans notre immeuble.

J'ai donc fait venir un expert en champs électromagnétiques et radiofréquences pour une évaluation de mon environnement. Suite à ses conseils, j'ai câblé tout ce qui était sans fil, Wifi et Bluetooth (téléphones sans fil, clavier, souris, imprimante, ordinateur, laptop, ajout de filtres Graham-Stetzer) dans mon condo, afin de minimiser les impacts. Ceci m'a occasionné de nombreux frais.

Je suis travailleur autonome et mon condo est adjacent à la salle des compteurs (au total 9 compteurs), en plus d'avoir droit devant moi ces 3 routeurs que je vois de ma fenêtre de bureau. Nous sommes maintenant en mars, et j'ai toujours des étourdissements quotidiennement, en plus de légers maux de tête occasionnels et passagers (3-4 fois par semaine) qui se sont ajoutés. Quand je suis absente de mon condo parfois la fin de semaine, les étourdissements disparaissent.

De plus, la première lettre que j'ai reçue d'Hydro-Québec était très ambiguë et imprécise. Le numéro de téléphone inscrit pour toute question était celui de Capgemini qui ne pouvait certainement pas répondre à mes questions, ce que j'ai dès lors trouvé très bizarre et qui m'indiquait déjà qu'il y avait anguille sous roche pour agir de la sorte de la part d'Hydro-Québec. Après avoir téléphoné à Hydro-Québec, on m'a dit que le seul choix que j'avais était l'option de retrait; mon argument étant de conserver le compteur que j'avais déjà puisqu'il fonctionnait encore très bien, on m'a dit que je n'avais pas le choix, c'était le nouveau compteur CI ou l'option de retrait. Suite à des recherches sur ce type de C.I., j'ai donc écrit une lettre à Hydro-Québec expliquant mon refus. Les lettres que j'ai reçues d'Hydro-Québec sont devenues de plus en plus agressives et intimidantes. Quand j'appelais Hydro-Québec, l'attitude à l'autre bout du fil était très condescendante, bête, voire arrogante, sans aucune capacité à essayer de comprendre la situation. Ensuite, les appels de Capgemini ont commencé: attitude plus polie, mais très insistante, au point qu'on me menace de pénalités et d'amendes. J'ai même reçu une lettre de votre avocate me disant que je **devais** me conformer à la demande d'Hydro-Québec, que des audiences publiques avaient été faites et que la Régie avait accepté l'option de retrait, etc.; pourtant, c'est bel et bien écrit sur votre site Web que votre "*mission consiste à assurer la conciliation entre l'intérêt public, la **protection** des consommateurs et un traitement **équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs***". Et quant à l'installateur de Capgemini, bien que poli, il a lui aussi dit que j'aurais des "amendes à payer" (j'ai l'enregistrement vocal). Pourquoi une option de retrait avec des frais à déboursier pour ceux qui refusent le C.I.? On veut me charger plus de \$200 pour prendre la lecture de mon compteur 6 fois par année, alors que de tels frais n'ont jamais été imputés auparavant! Qu'en est-il de mon droit de liberté de refuser le compteur et l'option de retrait, de mon droit démocratique? Ne suis-je pas maître de mon propre domicile? Si mon compteur fonctionne parfaitement bien, pourquoi **m'oblige-t-on** à le changer? Non seulement c'est un gaspillage de ressources, mais le nouveau C.I. proposé est dangereux pour la santé et aucune étude d'impact n'a été faite, absolument aucune! De plus, il est prouvé que le

piratage d'information confidentielle sera encore plus facile pour quiconque voudra recueillir de l'information. Je ne vois pas où la Régie a à cœur de protéger les droits des citoyens concernant ces C.I. et routeurs.

Expliquez-moi comment se fait-il que tant de municipalités aient adopté des demandes de moratoire face à l'installation des compteurs intelligents ainsi que des demandes d'abandon des frais supplémentaires qui sont exigés dans l'option de retrait d'Hydro-Québec, si ce n'est parce qu'il existe vraiment un problème!

En Suède, l'hypersensibilité aux champs électromagnétiques ou "électrosensibilité" est reconnue officiellement comme un handicap. Vous savez bel et bien que les normes canadiennes sont désuètes et ne tiennent pas compte des effets biologiques des radiofréquences à ces niveaux élevés et cumulés.

Hydro-Québec n'en est pas à sa première bévue et nous devons payer collectivement très cher ces mauvaises décisions. Cette société, qui nous appartient, devrait travailler pour notre bien et notre confort et non contre nous comme elle le fait actuellement. Elle exerce une politique d'intimidation, de non-transparence et de non-respect face à sa clientèle. C'est une honte de les voir agir ainsi. Hydro-Québec a sans aucun doute tous les moyens à sa disposition pour mettre au point un système sécuritaire au lieu de perdre "temps et argent" à nous cacher la vérité. Hydro-Québec nous prend en otage et c'est inacceptable. Elle n'offre aucune solution et continue ses pratiques d'intimidation (Capgemini inclus). Même l'option de retrait offerte est totalement inconstitutionnelle. C'est également faux de prétendre qu'aucune entreprise ne peut fournir des compteurs mécaniques, car une compagnie québécoise les fabrique déjà. Et soyez assurée que nous sommes au courant d'un autre fait selon lequel une autre compagnie québécoise a même présenté une soumission à HQ pour des compteurs qui permettraient la transmission de données en utilisant les réseaux de transmission électrique déjà existants d'Hydro-Québec. Comment se fait-il qu'on ne puisse encourager nos propres entreprises, qu'il faille aller à l'extérieur du Canada pour acheter, en plus, des compteurs "intelligents" qui sont discontinués? Comment se fait-il qu'aucune étude d'impact n'ait été faite par un tiers et que la Régie et HQ se fient uniquement à des normes désuètes?

Je tiens donc à me prévaloir de mon droit d'appliquer le principe de précaution, à cause des conséquences des effets de l'émission d'un surplus de radiofréquences pulsées puissantes (pics de haute puissance 24 heures sur 24) de ces routeurs et compteurs dans mon propre environnement, et suite aux recherches scientifiques sur les effets néfastes des radiofréquences sur la santé qui ont été effectuées surtout en Europe, ainsi que les témoignages d'électrosensibilité qui se font de plus en plus nombreux partout aux États-Unis, en Europe, au Canada et au Québec.

Pour toutes ces raisons et surtout pour le nombre sans cesse croissant de gens qui sont devenus et deviennent électrosensibles à cause de ces compteurs (et nous sommes nombreux), je demande qu'Hydro-Québec ne soit pas autorisée à installer ces compteurs intelligents tant et aussi longtemps qu'ils n'auront fait preuve de diligence raisonnable et de transparence. En attendant, le principe de précaution doit s'appliquer. Cette compagnie ne peut agir impunément sans rendre de comptes à qui que ce soit! Vous avez à nouveau la vie de milliers de personnes entre vos mains. Il devrait vous paraître évident maintenant que le sujet des RF et micro-ondes est très controversé partout dans le monde. **Chaque citoyen devrait être en mesure de choisir à quoi il s'expose et ne pas être agressé chez lui par une dictature issue de la cupidité corporative d'Hydro-Québec.**

Comme Hydro-Québec ou la Régie de l'énergie ne peut offrir absolument aucune garantie quant à l'innocuité des radiofréquences sur la santé humaine, il est de votre responsabilité en tant qu'organisme soi-disant impartial (même si nous savons tous que le conseil d'administration de la Régie est formé à forte majorité d'anciens membres d'Hydro-Québec), de faire cesser ce déploiement irrespectueux et de faire retirer ces compteurs et routeurs potentiellement dangereux.

En espérant que diligence sera faite au sein des instances de la Régie concernant les préoccupations des citoyens pour leur santé, je vous prie de consigner la présente au dossier en cours (**R-3863-2013 (observations) et au dossier R-3854-2013 phase 2 (observations)**).

Cordialement,

Christiane G. Trudel

Thanks,
Chris

Christiane G. Trudel
Transglobal Services, inc.
Cell: 514-865-5948
Phone: 450-592-6032



Veillez tenir compte de l'environnement avant d'imprimer ce courriel.

Please consider the environment before printing this email.



This email is free from viruses and malware because [avast! Antivirus](#) protection is active.